

L'Affirmation des Québécoises

Louise Harel

*Allocution de Louise Harel, vice-présidente du Parti québécois
au colloque de National Action Committee sur la femme et la constitution,
tenu à Toronto, le 18 octobre 1980.*

Je vous remercie de cette occasion qui nous est aujourd'hui offerte de vous exprimer le point de vue des femmes du Québec, activement engagées dans le processus d'affirmation nationale du peuple québécois et tout aussi activement engagées dans la lutte contre les inégalités faites aux femmes dans leur société.

Dans notre contexte nord-américain où le libéralisme est érigé en système et où la conception de la liberté se limite à affirmer des droits individuels, permettez-moi d'insister sur le caractère collectif de nos revendications tant nationales que féministes.

La conception individualiste des droits largement répandue sert généralement à fermer les yeux et à croiser les bras devant une lutte inégale dont tout le monde connaît l'issue. Nous réclamons collectivement en tant que femme et en tant que Québécoise l'égalité dans la différence.

Vous qui savez, pour y participer activement, que le mouvement des femmes ne s'érige pas contre les hommes mais pour les femmes, êtes en mesure de comprendre que l'affirmation du peuple québécois ne se fait pas contre le peuple canadien mais pour le peuple québécois.

Nous avons tout à gagner à mieux connaître nos différences, non pas pour nous en excuser mais pour nous soutenir, nous épauler et comprendre notre dynamique d'évolution respective.

La culture québécoise a connu une mutation particulièrement rapide depuis 1960. La Révolution tranquille a été une révolution culturelle, un brassage de valeurs sans précédent, une explosion de créativité dans tous les domaines.

De conservateur, fermé, axé sur la survivance, notre nationalisme est devenu dynamique, ouvert au changement et au pluralisme, résolument démocratique, conscient du caractère distinctif et original de la culture québécoise, capable d'enrichir la communauté internationale.

La survie des francophones en Amérique du Nord cessait de n'être portée que dans le ventre de ces femmes courageuses, à la fécondité légendaire.

Suite aux taux de natalité révélés par le recensement fédéral de 1941, toute l'élite francophone du Québec croyait et entretenait l'illusion d'un Canada majoritairement francophone en 1977. Cette vision fut plus modestement mais plus efficacement remplacée au début des années 60 par un projet d'État québécois doté de tous les pouvoirs et de tous les instruments dont sont pourvus les gouvernements modernes.

Cette affirmation d'une culture distincte s'inscrit au cœur même de toutes nos revendications d'égalité et d'autonomie pour les femmes du Québec. Le droit que nous reconnaissons à nos sœurs indiennes de vivre le rapport à leur culture d'une façon différente, dans des institutions appropriées, tout en les soutenant dans leur lutte pour l'égalité, nous vous demandons de nous le reconnaître et il ne faut pas limiter cette culture au seul usage d'une langue distincte. Privée d'institutions pour la soutenir, la culture devient folklore. Et point n'est besoin d'insister sur la manière spécifique qu'ont les femmes, dans chaque culture, de vivre leurs relations à la famille, aux autres femmes, au travail, à l'environnement, au loisir, à leur propre corps, aux enfants, à la vieillesse, à l'habitat, au pouvoir, en un mot à la vie quotidienne publique et privée.

Ce n'est pas parce que notre culture est moins menacée d'extinction que notre droit en est moins fondé.

Nos aïeules ont courageusement revendiqué l'égalité des droits, et en particulier le statut de citoyenne à part entière par l'obtention du droit de vote. L'Assemblée Nationale du Québec adoptera, cet automne, un projet de loi qui consacre l'égalité des droits des femmes et des hommes dans l'organisation de la famille et qui constitue la première réforme complète du Code Civil depuis 1866.

Mais nous le savons toutes, ces droits sont illusoire si les femmes

n'ont pas les moyens de les exercer. Aussi plus que jamais devons-nous réclamer l'égalité des chances.

Fondamentalement cette égalité des chances s'inscrit dans un nouveau partage des pouvoirs entre les femmes et les hommes qui le détiennent. Cette égalité de chances s'inscrit dans une renégociation des rôles féminins et masculins qui vise à décloisonner le privé d'avec le public, la démarche individuelle d'avec la démarche collective.

Nous voulons partager le champ d'intervention publique jusqu'à maintenant presque exclusivement réservé aux hommes et nous voulons leur intervention dans le domaine du privé (dans le domaine des relations humaines, des responsabilités de maternage, de l'harmonie des rapports entre individus) où nous avons été pendant des siècles confinées.

Nous voulons que le désir d'enfants se manifeste chez des hommes et des femmes conscients de leurs responsabilités réciproques et similaires.

La venue des femmes sur le marché de l'emploi rémunéré, sur le terrain du pouvoir politique, du fait que les femmes ont entretenu une relation privilégiée avec les enfants, a eu comme conséquence d'introduire pour la première fois la préoccupation collective et sociale des enfants dans la société des hommes.

Nous avons commencé à parler des enfants comme des êtres autonomes, ayant des droits. Nous avons légiféré pour la première fois, sur les services de garde à l'enfant, sur le congé de maternité. Nous avons réclamé le droit de disposer de notre corps, de notre vie.

En un mot, cette négociation nous l'avons entamée dans le cadre de toutes les institutions touchant notre vie quotidienne comme l'école, la famille, les communications, le travail, la sécurité sociale et dans les rapports entre les individus, hommes et femmes.

Nous avons l'intention ferme de poursuivre ce combat pour notre égalité et notre indépendance. ☉